

## L'Europe et le travail précoce

Gianni Paone \*

Les catégories auxquelles se réfèrent généralement les "pays en voie de développement" dans l'étude du travail des mineurs se révèlent incomplètes, voire erronées, lorsqu'on les transpose aux pays industrialisés et qu'on s'en inspire pour y étudier le même phénomène. Il est vrai que les frontières entre l'entrée précoce sur le marché de l'emploi et l'exploitation, entre la fréquentation scolaire et le travail, entre la socialisation et l'exclusion par le travail des enfants, se troublent dès lors que l'on juge les rapports qui s'établissent entre des catégories similaires dans les pays africains et asiatiques où le travail des enfants, parfois dans ses expressions les plus accablantes, est une réalité visible qui a fait l'objet de nombreuses recherches statistiques et sociales.

Si, par contre, nous examinons la situation européenne, qu'il s'agisse des pays de l'Union européenne ou des pays d'Europe de l'Est, nous constatons que la question du travail des enfants n'a pas été suffisamment étudiée et documentée. Nombreux sont ceux qui pensent que le travail des enfants a été complètement éradiqué de nos sociétés occidentales. Il n'en est rien. Il serait intéressant de se pencher de plus près sur les caractéristiques qu'il revêt dans les pays économiquement avancés. La compréhension et l'identification des points communs et des divergences qui existent entre les différentes régions dans la manière d'aborder la condition des enfants et des adolescents permettront de jeter les bases de futurs plans d'action, de politiques et de stratégies axées sur l'abolition des inégalités sociales.

En 2002, le BIT a actualisé ses estimations et a émis l'hypothèse que le travail des enfants concernerait quelque 211 millions de mineurs âgés entre 5 et 14 ans dans le monde (voir tableaux).

### Le travail des enfants dans les pays industrialisés

La question du travail des enfants se pose aussi, dans une mesure non négligeable et dans des secteurs extrêmement divers, dans les pays industrialisés. Dans les pays de l'Europe du Sud, un pourcentage considérable de mineurs d'âge est employé dans des activités rémunérées telles que des emplois saisonniers, du commerce de rue et des travaux domestiques. En outre, depuis la transition de l'économie planifiée à l'économie de marché, on constate une recrudescence du travail des enfants en Europe centrale et orientale. Pour ce qui est de l'Italie, l'enquête menée par la CGIL en 2000 a avancé le chiffre approximatif de 300 000 garçons et filles âgés de moins de 15 ans et employés dans l'un ou l'autre type de travail. Selon l'ONG Mani Tese, on peut estimer qu'au Royaume-Uni au moins 15 % des

jeunes âgés entre 11 et 14 ans sont impliqués dans l'une ou l'autre forme d'activité professionnelle. Aux Etats-Unis, environ 5 millions et demi de jeunes travaillent, soit 27 % des mineurs d'âge. De plus, les infractions au code du travail des enfants ont augmenté de 250 % entre 1983 et 1990. À ces chiffres viennent s'ajouter les mineurs de 12 ans employés dans différents types d'activités, par exemple dans les ateliers de confection situés dans les grandes villes, dans le commerce ambulancier et des emplois saisonniers.

**Tableau 1 Estimations globales sur les mineurs d'âge qui travaillent dans le monde – 2000**

Âge	Population totale (1 000)	Population qui travaille (1 000)	% de population qui travaille
5-9	600 200	73 100	12,2
10-14	599 200	137 700	23,0
Total	1 199 400	210 800	17,6
15-17	332 100	140 900	42,4
Total	1 531 100	351 700	23,0

Source : BIT/IPEC 2002

Au Royaume-Uni, l'augmentation du travail des enfants a été une conséquence de la politique conservatrice des années 80 et de la déréglementation dont les politiques de protection des mineurs ont fait l'objet. Des mineurs issus pour la plupart de familles immigrées travaillent dans les rues, dans des restaurants, des entreprises de nettoyage, etc. Ce même phénomène a été relevé au Portugal, en Italie, en Grèce, en Espagne et aux Etats-Unis. En France, des centaines de mineurs ne sont pas scolarisés et effectuent différents boulots.

Le travail précoce peut, dans certains cas, être assimilé à un choix volontaire, opéré de manière partiellement autonome. Il serait alors source de satisfaction personnelle et synonyme d'une certaine indépendance. Vu sous cet angle, la participation d'un nombre croissant de mineurs d'âge dans des activités saisonnières et temporaires trouve une explication. Le travail répond alors au désir d'achat d'un bien de consommation déterminé.

Certaines recherches ont mis en évidence le lien entre la question du travail des enfants et l'activité professionnelle de leurs parents : le pourcentage de mineurs effectuant un travail augmente considérablement dès lors que leurs parents exercent eux-mêmes une activité commerciale ou artisanale.

Le travail des enfants sous ses formes les plus graves n'a pas disparu. Hélas, de telles conditions

\* Système Services CGIL Nationale



**Tableau 2 Estimations sur le travail des enfants par zone géographique – 2000**

Zone géographique	Travailleurs mineurs âgés entre 5-14 ans (millions)	% qui travaille
Pays développés	2,5	2
Économies en transition	2,4	4
Asie et Océanie	127,3	19
Amérique latine et Caraïbes	17,4	16
Afrique sub-saharienne	48,0	29
Moyen-Orient et Afrique du Nord	13,4	15
<b>Total</b>	<b>211</b>	<b>18</b>

Source : BIT/IPEC 2002

de travail subsistent bel et bien. Selon toute vraisemblance, elles vont de pair avec une situation de marginalité qui précède la mise au travail du mineur et elles ne concernent qu'une proportion réduite de la population. S'interroger sur le travail des mineurs revient à envisager un éventail plus vaste de possibilités et comprendre, selon le contexte, quel est le type de travail des mineurs auquel on est confronté.

## L'Europe et le travail précoce

### Le Portugal

Au Portugal, le travail des enfants est une réalité que l'on rencontre plus particulièrement dans le nord du pays (Braga, Porto, Aveiro). Les mineurs sont généralement employés dans des petits commerces et effectuent des travaux qui ne nécessitent que peu d'expérience. Leur rémunération est fonction de la quantité de travail effectué. Les mineurs sont le plus souvent employés dans les secteurs de la construction, du tourisme et du textile. Mais on les trouve aussi dans l'agriculture, le commerce, les travaux domestiques et des petits boulots de rue. Bon nombre d'enfants sont soumis à des horaires de travail très lourds, parfois compris entre 10 et 14 heures par jour et exercent pour la plupart des activités illégales. L'Inspection générale du travail a constaté que des mineurs effectuent également des travaux à domicile, une situation qui entrave les tâches d'inspection et le contrôle des infractions à la législation sur le travail des mineurs.

De manière générale, la hausse du chômage est l'une des causes de l'augmentation du travail des enfants. Les statistiques officielles ont souvent sous-estimé la réalité du travail des mineurs au Portugal. S'en est suivi un long débat sur la forme, l'étendue et la gravité d'un phénomène qui touche des secteurs économiques importants tels que le textile, l'habillement et la chaussure. En 1989, les statistiques officielles ont relevé la présence de 11 486 travailleurs âgés de moins de 18 ans dans l'ensemble de ces trois secteurs. En 1991, ils étaient 24 719. En

outre, 3 834 mineurs entre 12 et 14 ans travaillaient comme indépendants. Au cours de cette même année, une étude du BIT a recensé 63 000 jeunes travailleurs, âgés de 12 à 14 ans.

L'Inspection du travail portugaise a reconnu, de manière non officielle, que 40 000 jeunes correspondant au profil mentionné ci-dessus et 160 000 mineurs supplémentaires travaillaient depuis de longues années. Les syndicats, l'Église et les chercheurs indépendants affirment que le nombre de mineurs exerçant un travail s'élève à 200 000. Mais les employeurs s'opposent à la divulgation de chiffres plus précis quant à l'étendue du problème. Les inspecteurs ont relevé quelques rares infractions au Code du travail dans le secteur du textile et de l'habillement au nord du pays, attribuées à la pauvreté matérielle dans laquelle vivait la famille du mineur employé.

**Tableau 3 Activités économiques impliquant des enfants âgés de 6 à 15 ans au Portugal**

Secteurs	Répartition de la main-d'œuvre âgée de 6 à 15 ans (%)	% qui travaille au moins 5 jours par semaine	% qui travaille au moins 4 heures par jour
Agriculture	55,7	57	34
Manufacture	12	80	72
Restauration	10,5		
Commerce	9,9		
Construction	6,4	70	84
Autres	5,5		

Source : ministère de l'Emploi et de la Solidarité. Programme de lutte contre le travail des mineurs, 2000

Afin de jauger l'ampleur du travail des mineurs en dessous de l'âge requis de 16 ans, le Service des statistiques pour l'emploi et la formation professionnelle du ministère portugais de l'Emploi et de la Solidarité a mené une enquête auprès de 26 000 familles. Celle-ci a montré que 4 % des jeunes appartenant à cette tranche d'âge travaillaient pendant la semaine au cours de laquelle l'enquête avait été effectuée et que 7,1 % avaient travaillé pendant l'année scolaire. Nombreuses étaient les activités professionnelles non rémunérées qui consistaient à fournir une aide aux membres de la famille, aux parents ou à d'autres adultes exerçant une activité commerciale. Du fait que le nombre de jeunes Portugais appartenant à cette tranche d'âge s'élève à plus d'un million, on peut déduire de cette enquête qu'environ 43 077 jeunes travaillaient pendant la semaine de l'enquête et 77 465 pendant l'année, en violation de la législation sur le travail des mineurs. Ces chiffres sont inférieurs à ceux avancés par les organisations non gouvernementales. Quoiqu'il en soit, il est évident que les statistiques du ministère de l'Emploi ne sont pas dérisoires étant donné qu'elles reflètent uniquement la moyenne des différentes tranches d'âge. Si l'on calcule les pourcentages concernant les jeunes de 15 ans, les chiffres obtenus sont entre 3 et 4 fois plus élevés.



© Getty images

Un enfant livreur de journaux en Grande-Bretagne.

Bien que les données fournies par l'enquête ne permettent pas de tirer des conclusions précises, on peut affirmer que bon nombre d'étudiants travaillent et que seule une minorité reste scolarisée. Ceci dit, les analyses officielles de l'enquête n'approfondissent pas les causes d'une telle situation. Il semble pourtant que celle-ci s'explique davantage par le manque d'attrait de l'école plutôt que par la réelle nécessité ou le désir de travailler. 56,2 % des jeunes qui interrompent prématurément leur scolarité justifient avant tout leur entrée dans le monde du travail par le fait qu'ils "n'aiment pas l'école". Seuls 13,4 % d'entre eux invoquent comme motif le travail en tant que tel. De plus, le choix du travail s'explique en grande partie par le faible niveau de revenu de la famille dont le jeune est issu. Ces informations prouvent que, dans le cas du Portugal, ce que l'on a coutume d'appeler le "piège du travail des enfants" et l'entrée précoce des mineurs sur le marché de l'emploi, au détriment de la scolarité, peuvent être associés au faible niveau de revenu des ménages.

### L'Italie

Parmi les pays de l'Union européenne, l'Italie est celui où le phénomène du travail des mineurs a fait l'objet des recherches les plus approfondies, grâce à l'appui de la CGIL, de chercheurs privés et, plus

récemment, de l'Institut national de statistiques (ISTAT). De nombreux mineurs issus de familles d'immigrés nord-africains, philippins, albanais mais aussi chinois exercent un emploi. D'après une enquête de l'ISTAT sur les familles menée entre 1987 et 1991, plus de 500 000 jeunes âgés de 6 à 13 ans exerçaient, d'une manière ou d'une autre, une activité professionnelle, rémunérée ou non, dans le cercle familial. En Italie, l'enquête réalisée en l'an 2000 par la CGIL a révélé qu'environ 350 000 mineurs d'âge avaient un travail (G. Paone, A. Teselli, *Lavoro e lavori minorili*, Ediesse, 2000) et que parmi ceux-ci, 80 000 enfants âgés entre 11 et 14 ans se trouvaient en situation d'exploitation (G. Paone, *Ad ovest di Iqbal*, Ediesse, 2004). La moitié de ces adolescents travaille dans les bars ou restaurants et environ 10 % dans le secteur de la construction. Les études montrent qu'un pourcentage élevé des jeunes vivant dans le sud de l'Italie et issus des familles d'immigrés chinois exerce une activité rémunérée. Comme leurs homologues portugais, les mineurs qui travaillent en Italie se heurtent rapidement à des difficultés scolaires.

Plus de la moitié des mineurs d'âge travaille plus de 8 heures par jour pour un salaire dérisoire. Dans une étude réalisée en 2002, l'ISTAT a recensé 145 000 mineurs exerçant une activité professionnelle, dont plus de 30 000 en situation d'exploitation. Aux dires de l'ISTAT, ces statistiques sont sous-évaluées car elles ne tiennent pas compte, entre autres, des mineurs issus de l'immigration. Pour en savoir plus sur le travail des mineurs en Italie, on consultera les études réalisées pour la CGIL.

### Le Royaume-Uni

Une étude menée par la Confédération des syndicats britanniques, le TUC, a estimé qu'environ 2 millions de jeunes travaillaient et étudiaient en alternance. Le travail des mineurs contre rémunération reste une pratique courante en Grande-Bretagne. La littérature qui, au cours de ces quinze dernières années, s'est penchée sur le thème a montré combien le travail des mineurs reste une réalité incontournable et touche plusieurs secteurs du marché de l'emploi. Les nombreuses études menées au cours de ces dix dernières années ont mis en avant que 40 % des jeunes entre 13 et 15 ans exerçaient un emploi à mi-temps non déclaré voire illégal dans la plupart des cas. Entre un tiers et la moitié des jeunes en âge scolaire exercent une activité professionnelle rémunérée. En chiffres absolus, cela signifie qu'entre 1,1 et 1,7 million de mineurs à l'âge scolaire ont déjà un emploi. On peut dès lors en déduire que le travail constitue l'expérience la plus longue que le mineur ait accumulée et que le travail rémunéré fait partie intégrante de la vie des adolescents. D'après l'UNICEF, le développement du secteur des services et la demande de main-d'œuvre flexible a contribué à l'augmentation du travail des mineurs en Angleterre. En 1997, le Conseil de l'Europe a rapporté que 50 % des jeunes âgés entre 13 et 15 ans y exerçaient



une forme quelconque d'activité professionnelle, souvent sans être couverts par une assurance et au risque d'être victimes d'abus. La pauvreté des ménages et le revenu perçu par le mineur expliquent partiellement la situation. Des études antérieures indiquent que, parmi les mineurs d'âge scolaire au Royaume-Uni, 2 millions d'entre eux exercent un travail sous quelque forme que ce soit. Le travail des mineurs constitue désormais une partie importante de l'économie à faible revenu au Royaume-Uni. Bien que la législation interdise le travail des mineurs de 13 ans, une recherche commanditée par le Trades Union Congress, baptisée "Working Classes", a constaté qu'environ un quart des jeunes âgés entre 11 et 12 ans travaillaient dans l'illégalité.

Un jeune de moins de 16 ans sur quatre travaille. Parmi les jeunes qui travaillent pendant l'année scolaire, plus d'un quart déclarent qu'ils sont souvent trop fatigués pour faire leurs devoirs. Un grand nombre d'entre eux travaille avant 7 heures ou après 19 heures. Ils travaillent toute la semaine et souvent plus de trois heures par jour. Pendant la période des fêtes, un faible pourcentage de jeunes effectuent un horaire complet (entre 31 et 40 heures hebdomadaires). Cependant, plus de 3 % d'entre eux dépassent ces 40 heures. D'après la Low Pay Unit, les jeunes dans le Nord-est de l'Angleterre sont de plus en plus souvent les cibles de pratiques abusives sur le lieu de travail. L'enquête "Fair Play for Working Children" a démontré l'étendue du phénomène et les conditions dans lesquelles les mineurs sont amenés à travailler. Alors que 10 % des mineurs de 10 ans ont un travail, ce pourcentage atteint 35 % pour les jeunes de 15 ans. Parmi les enfants travailleurs, un quart n'a même pas encore atteint l'âge légal (13 ans) et d'autres ont un horaire qui dépasse les 29 heures hebdomadaires. Environ 44 % des mineurs travailleurs ont subi un accident de travail. Il s'agissait, dans un cas sur dix, d'un accident très grave. En 1997-1998, le Health and Safety Executive a révélé que 46 % des mineurs en âge scolaire avaient subi un accident sur le lieu de travail. Cependant, les statistiques ne rendent pas compte de ces informations du fait qu'il s'agit d'emplois illégaux. Un facteur commun à la problématique du travail des mineurs en Grande-Bretagne et dans les autres pays européens concerne les changements en cours dans les secteurs qui font appel à cette jeune main-d'œuvre. Celle-ci est principalement employée dans la restauration, le commerce et le commerce de rue. On a également pu constater que les enfants effectuent des tâches que les adultes (notamment les femmes) tendent à rejeter : travail en cuisine, vente dans les magasins, nettoyage à domicile et dans les magasins.

#### Les Pays-Bas

En 1987, le ministère des Affaires sociales a réalisé une enquête dans 20 écoles et a constaté que trois quarts des étudiants âgés entre 13 et 17 ans avaient un emploi rémunéré et que trois quarts d'entre eux exerçaient une activité illégale. L'horaire hebdomadaire

était en moyenne de 17,5 heures. Les informations concernant l'étendue du travail illégal émanaient de la Confédération nationale des syndicats chrétiens.

#### L'Allemagne

Le taux d'emploi des jeunes en Allemagne est relativement faible même si l'on ne connaît pas le nombre de jeunes Allemands qui pourraient exercer une activité professionnelle échappant aux statistiques et au système de recensement officiels. Une analyse portant sur 2 500 étudiants du lycée de Thuringen a, par exemple, indiqué que 37 % de ces jeunes exerçaient une activité professionnelle et que, pour 24 % d'entre eux, il s'agissait d'un emploi qui n'était pas conforme à la législation sur l'âge minimum. Remarquons que cette analyse récente a été réalisée dans le secteur agricole et en ex-RDA, une partie du pays où le marché du travail reste peu ou prou étudié. Le rapport rendu récemment par le Bundestag confirme que les données relatives au travail des jeunes ne sont pas fiables mais il ne fait pas état d'estimations chiffrées. Quatre études commanditées respectivement par les gouvernements régionaux de Nordrhein-Westphalie, de Hesse, de Brandebourg et de Berlin en 1989, 1993 et 1994 et réalisées sur un échantillon représentatif d'adolescents âgés de 12 à 17 ans (et plus particulièrement de 13 à 15 ans), révèlent qu'une proportion non négligeable d'adolescents commencent à travailler dès l'âge de 12-14 ans, poussés avant tout par le désir de gagner de l'argent (entre 66 % et 72 % des jeunes interrogés, selon l'enquête), de s'offrir ce que leurs parents ne veulent pas ou ne peuvent pas leur acheter ou de mettre de l'argent de côté. Ils n'envisagent cependant pas d'économiser cet argent pour un avenir lointain mais plutôt pour acquérir un bien d'une certaine valeur : ordinateur, chaîne stéréo, VTT.

#### L'Espagne

Les mineurs sont employés principalement dans l'industrie de la chaussure et dans les entreprises à gestion familiale (boutiques, bars, travaux agricoles, marchés de rue). Dans plus de la moitié des cas (51 %), les enfants travaillent pour contribuer au revenu familial. Dans 14,4 % des cas, ce sont les membres de la famille qui incitent les enfants à travailler. Bon nombre d'entre eux se mettent au travail avant d'avoir atteint l'âge de 10 ans et environ un tiers a entre 11 et 14 ans. Le travail saisonnier est très répandu et on estime qu'entre 300 000 et 500 000 jeunes de moins de 14 ans sont employés dans le secteur informel.

#### La France

Il n'existe aucune donnée sur le travail précoce des garçons et filles de moins de 15 ans. Le chômage qui frappe les adultes s'accompagne d'une hausse significative du travail des enfants dans le secteur informel de l'économie, le travail de rue, la distribution de dépliants publicitaires. Selon la CFDT, aucune législation ne régleme le travail domestique et, dans le secteur agricole, les mineurs peuvent

travailler dès l'âge de 12 ans sous le contrôle de leurs parents. Les statistiques officielles émanent de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). En 1998, le nombre de mineurs âgés de moins de 18 ans exerçant un emploi rémunéré s'élevait à 129.155, représentant ainsi 0,65 % de l'ensemble de la main-d'œuvre. S'il est vrai que ce chiffre semble nettement inférieur au taux d'activité réel, la répartition par secteur est assez précise.

**Tableau 4 Pourcentage de mineurs de moins de 18 ans qui travaillent sur l'ensemble de la main-d'œuvre française**

Secteurs	% relatif
Agro-alimentaire	4,3
Construction	2,8
Vente et réparation automobile	4,3
Hôtellerie et restauration	3,6

Source : ministère de l'Emploi et de la Solidarité, France, 1998

L'INSEE a, en outre, recensé 120 000 jeunes, ayant le statut d'apprenti et quelque 11 000 pré-apprentis âgés pour la plupart de 15 à 16 ans. Environ 10 000 jeunes ont travaillé dans le secteur agricole pendant l'été 1997, pour une durée comprise entre plusieurs jours et un peu plus d'un mois. Il est intéressant de remarquer que le rapport de l'INSEE contient des informations sur les permis de travail délivrés aux jeunes qui sont engagés dans le secteur du spectacle et de la mode. Alors que de tels emplois existent partout dans le monde, rares sont les pays – à l'exception de la France – qui en établissent le recensement et en évaluent l'étendue. En 1998, à Paris, il existait 15 agences responsables de l'octroi d'une autorisation aux adolescents souhaitant se lancer dans la carrière de mannequin. Approximativement 13 500 jeunes étaient employés dans ce domaine d'activités mais seuls 20 % d'entre eux disposaient d'un statut légal. Au cours de l'année 1998, 5 268 permis de travail pour le monde du spectacle ont été délivrés à des jeunes résidant en région parisienne et quelques centaines à des jeunes originaires d'autres régions françaises.

En raison de ces données uniques qu'elle publie, la France peut être considérée comme un observatoire intéressant pour toute recherche future sur la situation des jeunes, en particulier, dans ce secteur.

### La Scandinavie

Le Danemark figure en première place sur la liste du travail des jeunes de l'OCDE. Une étude réalisée en 1993 par l'Institut national danois sur la recherche sociale fait état d'une présence considérable des jeunes sur le marché de l'emploi.

**Tableau 5 Représentation des jeunes dans l'ensemble de la main-d'œuvre au Danemark, 1993**

Tranche d'âge	% qui travaille
10 ans	7
12 ans	18
14 ans	43
15 ans	59
16-17 ans (formation professionnelle)	44
16-17 ans (cycle secondaire inf.)	64
16-17 ans (cycle secondaire sup.)	70
<b>Total</b>	<b>40</b>

Source : Frederiksen, 1999

La participation totale de 40 % porte sur l'ensemble de la catégorie des 10-17 ans. Comme en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, une majorité de jeunes commencent à travailler dès l'âge de 15 ans. 35 % de l'échantillon des jeunes interrogés lors de cette étude ont un travail continu. La majorité d'entre eux travaillent entre minimum 1 heure et maximum 10 heures hebdomadaires. Néanmoins, plus d'un tiers des 15-17 ans a déjà connu des longues semaines de travail. À l'inverse, les statistiques publiées en 1999 pour la Norvège indiquent que 49 % des mineurs âgés entre 16 et 19 ans et interrogés lors du dernier sondage (1998) étaient recensés dans les chiffres de la main-d'œuvre.

### La Grèce

Il est fréquent que la législation sur le travail des mineurs ne soit pas respectée. D'après le recensement de 1991, seuls 1,3 % des jeunes Grecs âgés entre 10 et 14 ans possédaient alors un emploi rémunéré. Il est probable qu'en Grèce, comme ailleurs, la majorité des jeunes travaillent en-dehors de tout cadre légal. La répartition par secteurs du travail des mineurs en Grèce est similaire à celle que l'on observe dans les pays en développement.

**Tableau 6 Secteurs d'emploi des jeunes en Grèce (sur l'ensemble du travail des jeunes, %)**

	Femmes 14 ans	Hommes 14 ans	Femmes 15-19 ans	Hommes 15-19 ans	Total 14 ans	Total 15-19 ans
Agriculture	81,7	39,4	26,7	27,1	48,0	27
Industrie manufacturière	10,2	26,2	15,7	15,9	23,0	15,8
Construction	0,0	7,2	0,7	15,8	5,7	9,7
Commerce	0,0	17,6	25,1	22,4	14,1	23,5
Hôtellerie et restauration	0,0	6,2	9,8	9,6	5,0	9,6
<b>Total</b>	<b>91,9</b>	<b>96,6</b>	<b>78</b>	<b>90,8</b>	<b>95,8</b>	<b>85</b>

Source : Institut national de statistiques, Grèce, 1998



L'agriculture et l'industrie manufacturière sont les secteurs prédominants en termes d'emploi des jeunes tandis que le secteur de la construction emploie une large proportion de mineurs appartenant à une tranche d'âge supérieure. Une étude menée en 1996 par la Fondation nationale grecque de sécurité sociale a indiqué que le nombre moyen de journées travaillées par individu dans le secteur de la construction était compris entre 40 (pour les adolescents de 13 ans) et 70 (pour les adolescents de 17 ans). À l'instar du Portugal, l'entrée sur le marché de l'emploi coïncide, pour ces jeunes, avec l'interruption de la scolarité. Une autre étude a constaté que si plus d'un quart de l'ensemble de la population étudiante ne parvient pas au terme de la scolarité obligatoire, c'est parce qu'elle privilégie une activité professionnelle, rémunérée ou non.

### Les nouveaux États membres de l'Union européenne

Il n'existe aucune statistique concernant le travail des mineurs dans les nouveaux États membres de l'Union européenne. En Hongrie, les secteurs formels de l'économie comptent peu de mineurs, davantage touchés par la mendicité et la prostitution urbaine. La prostitution des mineur(e)s constitue un problème préoccupant dans ces pays. Par exemple, en Lettonie, on estime que plus de 15 % des prostituées sont âgées de 8 à 18 ans.

### La Roumanie

Bien que la scolarité soit obligatoire, tous les mineurs ne vont pas à l'école en Roumanie. Le pourcentage de mineurs inscrits dans l'enseignement primaire a chuté de 97,3 % en 1989 à 94,4 % en 1998. Dans les établissements secondaires, le taux de fréquentation est passé de 91,1 % en 1989 à 61,6 % en 1998. La situation des mineurs qui vivent dans la rue est particulièrement difficile. D'après les statistiques de la NACPA (le service national pour la protection de l'enfance et de l'adoption), entre 2 500 et 3 000 mineurs vivaient dans la rue en l'an 2000. L'étude réalisée à leur sujet a montré que 62,7 % d'entre eux avaient abandonné leurs études. L'Enquête nationale sur la situation des enfants de la rue de 1999 établit un lien de cause à effet entre le travail de rue (60 % d'entre eux) et la pauvreté, les situations de conflit, la violence et l'éclatement familial.

### La Bulgarie

En Bulgarie, en 2000, le BIT a estimé que 14 % des mineurs entre 5 et 15 ans exerçaient une activité rémunérée en dehors du cercle familial, dans le secteur commercial ou les services, les transports, les communications, l'industrie de la construction ou l'agriculture. Une partie des jeunes exercent aussi des emplois non rémunérés pour des raisons familiales alors que d'autres accomplissent des travaux lourds et dangereux pour la santé. 10 % des prostituées sont des mineurs.

### La Turquie

Le travail des mineurs est un phénomène en lien direct avec la structure démographique du pays, le système scolaire, le degré de développement économique et social. En 2000, le BIT a constaté que 7,8 % des mineurs âgés entre 10 et 14 ans exerçaient une activité dans l'agriculture, les garages de réparation automobile, la menuiserie, l'industrie textile, les tanneries ou des services domestiques. À en juger par une étude de 1999, 4,2 % des enfants (511 000) âgés entre 6 et 14 ans pratiquent activement une activité économique tandis que 27,6 % (3 329 000) accomplissent un travail à domicile. Environ 80 % des enfants travailleurs poursuivent leur scolarité. La question des enfants de rue se pose également en Turquie, un pays où sévit le commerce sexuel des mineurs.

### Travail des enfants et environnement scolaire

Les mineurs exerçant une activité professionnelle adoptent un comportement plutôt négatif vis-à-vis de l'école. Dans de nombreux cas, ce rejet peut être attribué à la faible valeur que la famille accorde à l'obtention d'un diplôme. L'apprentissage du savoir est considéré comme superflu, l'obtention d'un diplôme comme inutile et, en outre, l'entrée précoce des enfants dans l'âge adulte engendre des problèmes relationnels avec des camarades du même âge dont, au bout du compte, ils ne partagent plus que l'année de naissance. Le mineur vit sa propre expérience scolaire sans prendre conscience, ou à peine, du lien entre la fonction de l'apprentissage et de la socialisation. S'il est vrai que celle-ci est le résultat des processus d'apprentissage, de transmission de langages, de nouveautés et de projets, l'école représente, quant à elle, l'environnement qui favorise un tel parcours. Pourtant, ces deux fonctions sont perçues ou présentées comme étant dissociées : d'un côté, l'apprentissage, une tâche peu gratifiante et, de l'autre, l'école, un lieu de socialisation médiocre auquel il vaut mieux privilégier les activités extrascolaires. Le mineur est ainsi amené à vivre une expérience fragilisante. Alors qu'il a atteint un âge auquel il doit se forger une identité, il se produit une dissociation complète entre les trois environnements dans lesquels il interagit – le travail et le territoire, la famille, l'école – et qui sont supposés constituer des repères importants pour la croissance de l'adolescent. Le jeune risque alors de construire sa propre réalité autour de valeurs refuges : l'équipe de foot, un chanteur célèbre, la bande de copains du quartier, etc. qui le tiendront à l'écart des valeurs premières et provoqueront une situation d'exclusion inquiétante.

### Le travail des mineurs : quelques pistes de réflexion

Le travail des mineurs vient s'intercaler dans les failles d'un marché de l'emploi morcelé et sévit

## Jeunes au travail : Danger santé !

LA LÉGISLATION EUROPÉENNE EN SST — TABLEAU DE BORD DE LA LÉGISLATION EUROPÉENNE EN SST — TABLEAU DE BORD DE

particulièrement dans différents secteurs de l'économie informelle. Loin de se présenter comme un travail à part entière, il prendrait plutôt la forme de petits boulots, de tâches multiples que peuvent effectuer les enfants, poussés pour de multiples raisons à entrer très tôt sur le marché de l'emploi.

Cependant, il serait erroné d'assimiler, comme d'aucuns le font, chaque situation dans laquelle un mineur se retrouve à travailler de manière autonome ou avec l'aide d'un adulte à un acte d'exploitation. Si toute situation de travail n'est pas inévitablement de l'exploitation, il ne faut pas croire que tout travail soit utile ou instructif. Si l'on place le travail des mineurs sur un axe où l'on trouve, d'un côté, le travail exploité et de l'autre le travail qui ne nuit pas forcément au développement de l'enfant et n'entrave pas son éducation, on obtiendra, entre les deux extrêmes, une vaste zone intermédiaire de multiples boulots mêlant aspects positifs et négatifs : tous les travaux qui sont exercés sous le contrôle familial ne sont pas forcément bons et ceux qui sont accomplis en dehors du cercle familial, pour le compte de tierces personnes, ne sont pas nécessairement mauvais non plus. Le travail des mineurs suscite des questions sur la condition des enfants et des pré-adolescents d'une part, mais aussi sur l'hypocrisie de certains gouvernements qui, bien qu'ils investissent des

fonds dans des campagnes de protection des enfants et des adolescents, ne mettent en place aucune politique de prévention sérieuse ou plans d'action efficaces. Comme en témoignent de récentes analyses, le travail des mineurs ne peut être analysé en dehors du contexte social : l'école, la famille, le marché du travail, le manque de ressources, les nouveaux enjeux posés par un environnement complexe, la croissance, le besoin de formation, la "culture" du travail, le territoire et le cadre de vie. L'évolution suivie par les instituts de formation, le marché de l'emploi, la consommation, les modèles culturels constitutifs de la stratification sociale et de l'aménagement du territoire influencent inévitablement les modes de travail des jeunes filles et garçons et laissent entrevoir le développement contradictoire d'une société industrielle avancée où cohabitent anciennes et nouvelles formes de pauvreté, anciens et nouveaux besoins, engendrant par là de multiples stratégies de réaction (Patrizia Fulcinetti, *La fiaba che non c'è, Valore scuola*, n° 8, mai 2004). Il est clair que dans un tel contexte, les phénomènes de décrochage, d'absentéisme et d'échec scolaire ne pourront que connaître une recrudescence. Si la compétition et le "choix de la famille" deviennent la raison d'être de l'expérience scolaire, le destin social de milliers d'enfants et d'adolescents semblera alors déjà tout tracé. ■

